

SMPAS TARIFS - TAXES - REDEVANCES Année 2024

AEP (hors fontaines publiques mentionnées en page "Fontaines")

Exemple pour une conso de 1 250 m3

Prix m3

m3 considérés Montant HT

De 1 à 80 m3	HT	Préservation Ressource	Redevance pollution	TVA 5,5 %	Total des taxes	TTC	80 m3	112 €
	1,40 €	0,06831 €	0,29 €	0,0967 €	0,4550 €	1,86 €		

De 81 à 150 m3	HT	Préservation Ressource	Redevance pollution	TVA 5,5 %	Total des taxes	TTC	70 m3	112 €
	1,60 €	0,06831 €	0,29 €	0,1077 €	0,4660 €	2,07 €		

De 151 à 1200 m3	HT	Préservation Ressource	Redevance pollution	TVA 5,5 %	Total des taxes	TTC	1 050 m3	1890 €
	1,80 €	0,06831 €	0,29 €	0,1187 €	0,4770 €	2,28 €		

Au-delà de 1200 m3	HT	Préservation Ressource	Redevance pollution	TVA 5,5 %	Total des taxes	TTC	50 m3	100 €
	2,00 €	0,06831 €	0,29 €	0,1297 €	0,4880 €	2,49 €		

TOTAL HT = 1 250 m3 2 214 €

Le prix du m3 varie selon les tranches correspondantes à la consommation – Voir l'exemple ci dessus pour un volume important de 1250 m3

Le prix du m3 a été fixé par le conseil syndical du 28/11/2023 avec application au 01/01/2024. Les tarifs des redevances de l'agence de l'eau sont donnés à titre indicatif. Ces redevances sont réévaluées chaque année

Abonnement annuel (TVA 5,5 %)

HT	TVA 5,5 %	TTC
65,00 €	3,58 €	68,58 €

Location annuelle de compteurs (TVA 5,5 %)

	Ø 15	Ø 20	Ø 25	Ø 32	Ø 40	Ø 50	Ø 65	Ø 80
HT	10,00 €	10,50 €	32,50 €	33,50 €	86,00 €	115,50 €	178	242
TTC	10,55 €	11,08 €	34,29 €	35,34 €	90,73 €	121,85 €	187	255

Frais d'enregistrement technique et admin. (TVA 5,5 %) Payé une fois lors de tout nouveau raccordement

HT	TVA 5,5 %	TTC
390,00 €	21,45 €	411,45 €

Le demandeur d'un branchement nouveau doit en outre acquitter le montant des travaux de raccordement tel qu'établi par le SMPAS